## DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT D'AVESNES/ HELPE

CANTON
DE AULNOYE AYMERIES

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

ID : 059-215904673-20241009-C2024\_32-CC



## **DECISION DU MAIRE n°32/2024**

Le Maire de la commune de PONT SUR SAMBRE,

**Vu,** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment **son article L 2122-22,** permettant au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences,

**Vu,** la délibération n°53/2022 du conseil municipal **du 14 octobre 2022** relative aux délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire

## **DECIDE:**

<u>Article 1er</u>: de signer un contrat avec Formation Professionnelle et Services dont le siège social est situé 14bis rue Lisse – 595720 LOUVROIL pour l'organisation d'une formation SST: Sauveteur Secouriste du Travail

**Article 2 :** Cette formation se déroulera les 18 et 19 novembre 2024, dans les locaux de l'organisme formateur, pour 2 agents.

**Article 3**: Le montant de cette formation est fixé à 240 € HT par agent.

**Article 4**: La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication.

<u>Article 5</u>: Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**Article 6**: Ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Sous-Préfète.

Fait à PONT SUR SAMBRE Le 9 octobre 2024 Le Maire

